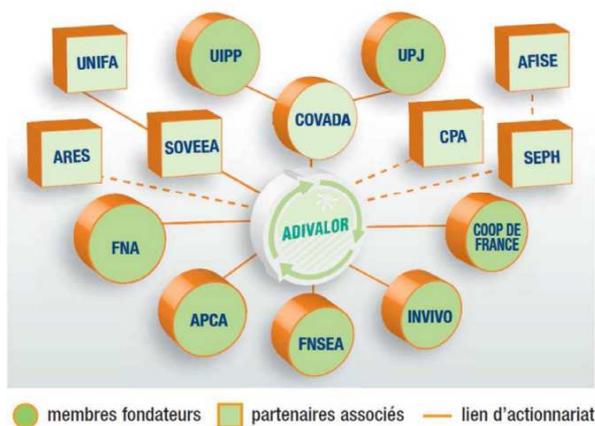


## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA VALORISATION DES BIGS-BAGS USAGES

### CONTEXTE

Créée en 2001, ADIVALOR (<http://www.adivalor.fr/>) est une société privée (S.A.S.), sans but lucratif, qui tient le rôle d' « eco-organisme » pour la gestion des déchets issus des activités agricoles. Ses principaux actionnaires sont des unions ou associations professionnelles ainsi des représentants du monde agricole. D'autres structures professionnelles sont aussi associées à la gouvernance de l'entreprise en tant que partenaires associés.



ADIVALOR définit les modalités techniques de gestion des intrants agricoles en fin de vie, depuis la collecte jusqu'à la valorisation (matière ou énergétique). La société conseille en amont les acteurs locaux, lors des phases préparatoires pour l'organisation des collectes. Elle prend en charge, via des entreprises spécialisées, les opérations de transport et de traitement, du point de collecte au site final de valorisation ou d'élimination.

La mise en place graduelle de programmes de collecte a conduit ADIVALOR à intervenir principalement sur quatre flux d'emballages et plastiques usagés :

- les films agricoles usagés (FAU) et sacs plastiques d'engrais
- les big bags d'engrais, de semences et plants
- les corps creux rigides en plastique (bidons, flacons, fûts de produits phytopharmaceutiques, fertilisants liquides, produits d'hygiène d'élevage laitier)
- les autres emballages (boîtes, sacs,) et autres équipements usagés



## ADIVALOR®

Pour mieux récupérer et mieux valoriser les déchets collectés, elle propose aux opérateurs des outils de communication, et déploie un programme de recherche et développement.

Le présent A.M.I. s'inscrit dans ce rôle de promoteur de nouvelles filières ou de nouvelles technologies destinées à améliorer l'efficacité de son action.

### OBJET

#### Périmètre

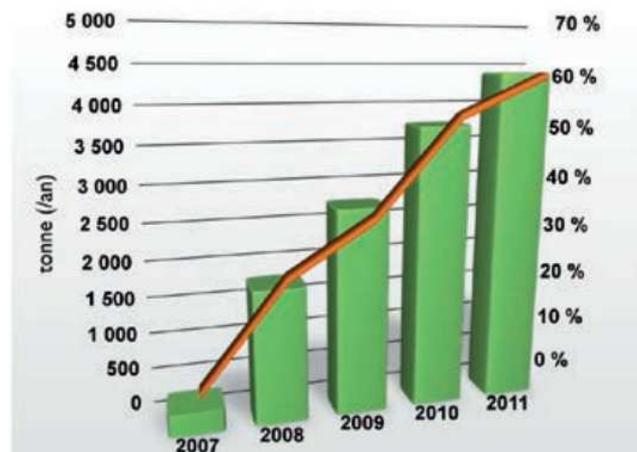
Le présent AMI concerne la partie des déchets collectés par ADIVALOR constituée par les Grands Récipients Souples Vrac (GRSV) communément désignés sous le vocable de « Big-Bags », utilisés pour le conditionnement des engrais et semences et plus particulièrement ceux de ces emballages – qui en constitue la très grande majorité- composés de deux éléments :

- un sac de toile cousu en polypropylène de couleur blanche d'un grammage de 100 à 200 g/m<sup>2</sup>.
- -un sac liner intérieur en polyéthylène basse densité de couleur blanche ou transparente d'un grammage de 50 à 100 g/m<sup>2</sup>.

Ces deux éléments sont rendus solidaires par couture et/ou collage.

La quantité totale collectée en 2011 a été de l'ordre 4500 tonnes. ADIVALOR vise une poursuite de l'augmentation du taux de collecte dans les années à venir

Big bags collectés



### Objectifs

Les big bags collectés par ADIVALOR sont recyclés à 100%, principalement en Italie ; la matière plastique régénérée est utilisée comme matière première principale pour la fabrication d'éléments de construction pour le bâtiment.

Cependant, cette situation n'apparaît pas complètement optimale pour les raisons suivantes:

- Frais de logistique importants
- Unicité de la filière
- Capacité de la filière insuffisante au regard des objectifs de collecte
- Valeur ajoutée perfectible car les deux constituants, PE et PP, sont valorisés en mélange alors qu'une valorisation séparée de chacun des polymères serait économiquement plus intéressante.

L'objectif d'ADIVALOR est de disposer de filières de valorisation complémentaires capable de séparer le PE et PP des Big-Bags collectés pour diriger ensuite chacun des flux vers des filières spécifiques existantes et connues. Les big bags à valoriser peuvent être livrés soit entiers, conditionnés en « fagots », soit sous forme de broyat obtenus par cisailage et



**Fagot de Big-Bags**

déchetage, selon les besoins du procédé recherché

Le taux de séparation visé, qui correspond à la tolérance des filières de recyclage, est de 95%.

Remarque : les Big-Bags usagés peuvent contenir des impuretés qui peuvent être abrasives. Cette caractéristique est à prendre en considération dans le choix des matériels et dans leur coût de maintenance.

Le choix de la technologie de séparation est laissé au partenaire qui devra préciser les critères d'une éventuelle préparation nécessaire au bon fonctionnement du procédé. Aucun critère (granulométrie, conditionnement, densité) autre que le degré de pureté n'est fixé pour les produits sortants.

Le surcoût engendré par la séparation devra être compensé par l'augmentation de la valeur marchande des produits recyclables qui en seront issus.



**ADIVALOR**<sup>®</sup>  
ELIGIBILITE

Dans le cadre d'une démarche qui se veut avant tout pragmatique, ADIVALOR adresse le présent AMI à tout partenaire potentiel susceptible de l'aider à la réalisation de ses objectifs : centres de recherche, bureau d'étude, constructeurs, opérateurs disposant d'installations adaptés ou adaptables, professionnels désirant s'équiper d'outils nouveaux...

### INSTRUCTION DES DEMANDES

Pour la gestion du présent AMI, ADIVALOR s'est assurée du concours du bureau d'étude ALBEDO, représenté par M. CORRENOZ +33(0)6 80 48 04 39- [albedo.adivalor@orange.fr](mailto:albedo.adivalor@orange.fr).

Dans un souci d'efficacité, il est envisagé de mettre à profit le salon POLLUTEC (27 au 30 novembre 2012 à Lyon Eurexpo) pour organiser des rencontres avec les candidats partenaires.

### COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'AMI comportera les éléments suivants :

- identification du partenaire
- références et expérience dans le domaine
- descriptif technique du projet : méthode, procédé, performances...
- ébauche d'un plan d'affaire : investissement, frais d'exploitation, prix de revient...

### SELECTION DU DOSSIER

Les critères de sélection sont les suivants :

- Contenu technologique : risques, performances
- Contenu économique : pertinence économique dans la situation actuelle et future
- Prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques (y compris transport)

### CONFIDENTIALITE

ADIVALOR assure que l'ensemble des pièces du dossier et de la demande est couvert par le secret professionnel et la confidentialité.

### ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers sont à envoyer par courriel, si possible avant le 25 novembre 2012, à l'adresse suivante: [albedo.adivalor@orange.fr](mailto:albedo.adivalor@orange.fr)